

**Relevé de Discussion  
Commission Régionale Paritaire  
Réunion du 12 septembre 2016**

Participants	
	<p><u>Étaient présents :</u>  Monsieur le Professeur Patrick HARDY - Représentant suppléant du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Christophe SEGOUIN - Représentant suppléant du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Emmanuel KOSADINOS- Représentant titulaire de la CPH  Monsieur le Docteur François LHOTE- Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Karim LACHGAR - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Professeur Bertrand GUIDET – Représentant suppléant des présidents de CME  Madame le Docteur Sylvia RENER – Représentant suppléant des présidents de CME  Madame le Docteur Catherine BOITEUX - Représentant suppléant de la CMH  Madame Hélène OPPETIT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur Alexandre AUBERT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Madame Laure WALLON – Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur le Docteur Denis CAZABAN - Représentant titulaire de la CPH  Monsieur le docteur Alain JACOB- Représentant titulaire de l'INPH  Madame Christine SCHIBLER – Directrice du pôle Etablissements de Santé, ARS  Madame Anne HEGOBURU - Responsable du Département gouvernance, ARS  Monsieur le Docteur Romain HELLMAN – Référent thématique Régional PDSES urgences ARS  Monsieur Kévin MARCOMBE – Chef de projet ARS  Madame Claire HOLIN- Responsable du département démographie et usage de titres professionnels - ARS  Madame Dominique CHAREYRE-Responsable cellule personnel médical hospitalier, ARS</p> <p><u>Étaient excusés :</u>  Monsieur le Docteur Michel DRU – Représentant titulaire Avenir Hospitalier  Monsieur le Docteur Patrick DASSIER- Représentant titulaire Avenir Hospitalier  Madame Leslie GRICHY – Représentant titulaire SIHP  Monsieur Jean PINSON- Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur Didier HOELTGEN- Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur le Docteur Julien LENGLET- Représentant titulaire de l'ISNCCA  Monsieur le Docteur Alain MERCUEL – Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur Stefan NERAAL – Représentant titulaire SRP-IMG  Monsieur le Docteur Jean-Christophe PAQUET - Représentant titulaire de la CMH  Monsieur le Professeur Roland RYMER- Représentant titulaire du SNAM –HP  Monsieur le Docteur SKURNIK – Représentant titulaire de la CMH  Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU - Représentant titulaire de l'INPH  Monsieur le professeur Bernard REGNIER- Conseiller universitaire  Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle Ressources humaines en santé, ARS</p> <p><u>Étaient invités :</u>  Monsieur le Professeur Dominique CHOUDAT- Consultant  Monsieur le Docteur Christophe PRUDHOMME – Représentant AMUF</p>

**Documents de référence adressés aux participants**

- Présentation sur la santé et les risques psycho-sociaux au travail
- Projet de charte de fonctionnement d'une sous-commission de conciliation

**Rappel de l'ordre du Jour**

1. Présentation des travaux du groupe de travail sur la prévention des risques psycho sociaux : Pr Choudat et Pr Hardy
  - proposition de création d'une sous-commission de conciliation (projet de charte de fonctionnement)
  - proposition de constitution d'un réseau des centres ressources pour la prévention des risques psycho sociaux en Ile de France
2. Présentation des premiers résultats de l'enquête régionale sur les ressources humaines dans les structures d'urgences SAMU-SMUR : Dr Romain Hellmann
3. Points divers : G.H.T : Kevin Marcombe
4. Proposition d'un calendrier de travail pour 2016/2017

**Principaux échanges**

**I. Présentation des travaux du groupe de travail sur la prévention des risques psycho sociaux**

Messieurs les professeurs Choudat et Hardy présentent les propositions du groupe de travail, et notamment le projet de constitution d'une sous-commission de conciliation, chargée de contribuer à résoudre les litiges et de prévenir les conflits et les situations génératrices de souffrance au travail.

Il est rappelé que cette commission intervient lorsque toutes les démarches menées en interne ont échoué, afin d'éviter que les conflits ne perdurent et entraînent des situations de souffrance au travail.

Il est souligné la nécessité d'un lien important à avoir avec les instances locales afin de les informer de la saisine de la sous-commission, et d'échanger avec elles sur les dossiers.

Cette commission comprendra des représentants de la commission régionale paritaire, mais aussi pourra s'adjoindre en cas de besoin un représentant des doyens, des syndicats d'internes ou un médecin spécialiste. L'ARS saisira prochainement les organisations syndicales afin qu'ils désignent leurs représentants à la sous-commission.

Les participants souhaitent une diffusion large de l'information de la création de la sous-commission par l'ARS auprès des établissements, mais aussi des médecins hospitaliers, afin d'éviter les saisines inadaptées.

Le groupe de travail sera élargi afin de continuer ses réflexions sur la mise en place de la structuration d'un réseau des centres ressources pour la prévention des risques psycho sociaux en Ile de France.

## **II. Présentation des premiers résultats de l'enquête régionale sur les ressources humaines dans les structures d'urgences SAMU-SMUR**

Romain Hellmann présente les premiers résultats de l'enquête régionale destinée à établir un état des lieux des effectifs dans les services d'urgences, SAMU et SMUR. Ces résultats vont être analysés en lien avec un groupe de travail issu du CTRU, puis déclinés au sein de chaque département afin de servir de support notamment aux GHT.

Les premiers résultats montrent que :

- ✓ dans les services d'urgences 31% des médecins sont des praticiens hospitaliers temps plein, 17% sont des médecins associés, et 15% des praticiens contractuels.
- ✓ sur l'ensemble de la région, 80% des urgentistes sont titulaires de la CAMU. Le nouveau DES de médecine d'urgence suscite des inquiétudes sur d'éventuelles réorientations de carrière pour les praticiens qui seront reconnus compétents exclusivement dans cette spécialité.
- ✓ 148 postes sont à pourvoir dans le courant de l'année 2016 dans les établissements franciliens.

Il est constaté un manque d'attractivité de cette spécialité (nombre important de démissions ou de passages à temps partiel), alors que le recours au service des urgences ne cesse de croître). Une enquête complémentaire doit approfondir les motifs de départ de ces praticiens.

Afin de pallier ces problèmes de démographie, l'ARS souhaite que les urgences et les soins de premier recours figurent parmi les thèmes à aborder prioritairement dans les projets médicaux partagés des GHT.

Il pourrait être envisagé la création d'équipes de territoire, situées dans des établissements disposant d'un plateau technique suffisant. L'ARS va accompagner la Seine et Marne et les Yvelines dans cette réflexion, car ces deux départements sont peu attractifs et connaissent des problèmes pour assurer les gardes dans les services d'urgences et SAMU/SMUR.

Il pourrait être envisagé de créer un pool régional de remplaçants.

## **III. Point GHT**

Kevin Marcombe présente les 15 GHT franciliens qui ont été approuvés par l'ARS.

Il rappelle que l'ARS accordé 3 dérogations compte tenu du caractère spécifique de l'activité de ces établissements (Ville Evrard, Quinze Vingts et EPSN de Fresnes).

Barthélémy Durand et Provins bénéficient d'un temps de réflexion supplémentaire sur les modalités d'intégration à un GHT.

80% des conventions constitutives des GHT ont été approuvées par les CME.

Les GHT doivent établir rapidement des conventions d'association avec les établissements de l'APHP de leur territoire, et nouer des liens avec l'université, qui doit apporter son appui sur la démographie médicale.

La prochaine étape, fixée au 1er janvier 2017, permettra aux établissements de définir la mise en œuvre des objectifs médicaux du GHT par filière.

7 GHT franciliens vont être accompagnés dans leurs démarches dans le cadre d'une enveloppe nationale.

Au niveau régional, l'ARS accompagnera certains projets.

L'accompagnement financier de l'ARS se manifestera aussi par l'augmentation de l'enveloppe relative au nombre de postes d'assistants partagés, ainsi que celle relative aux primes multi sites.

#### **IV. Propositions d'un calendrier de travail pour 2016-2017**

Les thèmes de travail retenus pour les prochaines séances de la CRP d'ici la fin de l'année 2016 et pour l'année 2017 sont :

- La mise en place de la sous-commission de conciliation, et la structuration du réseau des centres ressources pour la prévention des risques psycho sociaux en Ile de France
- Suivi de l'avancée des travaux de l'enquête régionale sur les ressources humaines dans les structures d'urgences SAMU-SMUR
- Avancée des projets médicaux partagés des GHT
- Bilan de la réorganisation de la PDSES de chirurgie orthopédique et viscérale

#### **Prochaine réunion**

**La prochaine réunion de la commission régionale paritaire aura lieu en fin d'année 2016 ou en début d'année 2017. La date exacte sera précisée dans les meilleurs délais.**